

PAR COURRIEL

Québec, le 20 décembre 2024



**INFORMER**

Monsieur Benoit Charette  
Ministre de l'Environnement,  
de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Avis sur le type de mandat qui devrait être confié au BAPE –  
*Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis  
et Saint-Jean-de-la-Lande*



**CONSULTER**

Monsieur le Ministre,



**ENQUÊTER**

Dans le cadre de la période d'information publique sur le projet cité en objet, qui a pris fin le 13 décembre 2024, vous avez reçu trois demandes de consultation publique qui ont été jugées non frivoles. Conformément à l'application de l'article 31.3.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, ces demandes m'ont été acheminées à l'intérieur du délai de 10 jours impartis, soit le 18 décembre.



**AVISER**

Selon le quatrième alinéa de ce même article, le Bureau doit vous recommander le type de mandat qui devrait lui être confié.

Parmi les éléments qui se dégagent de l'analyse des demandes, nous soulignons notamment les constats suivants :

- Les trois requérants réclament une audience publique;
- Les requérants présentent des intérêts diversifiés;
- La nature des enjeux suscite un intérêt qui dépasse largement le milieu d'insertion du projet.

...2

En conséquence, sur la base des critères établis dans la procédure administrative que nous avons développée à cet effet ainsi que sur l'expérience organisationnelle acquise au regard de la réalisation de différents types de mandat, le BAPE recommande la tenue d'une audience publique pour ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



Alain R. Roy